École primaire Les Frères Voisin

55 avenue Gabriel Péri
69250 Albigny-sur-Saône

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ECOLE du 22/03/22

Présents :

- Représentants des parents d'élèves : Mme Barbara VIGNAL (CP), Mme Emeline CREMET (CE1), Mme VALLE (CM2), M. Alexandre DI MEZZA (CE2), Mme Audrey VALLE (CM2), M. Yoann MASSUT (GS), Mme Marie PELCHAT (PS), Mme Clémence GANDIN (MS-GS), M. Mohamed ZEDEK (suppléant PS)

- Enseignants : M. MATHIEU, enseignant (CE1) et directeur, Mme ROBIC (CE1), Mme Mas (CP), M. JOSSERAND (CE1-CE2), Mme DOIX (CE2), M. PERRODON (CM1), Mme DUPERRAY (CM2), Mme THOURON (GS), Mme ROUSSEAU (MS-GS), Mme BOURGEON (MS).

- Municipalité : M. Yves CHIPIER, Maire d'Albigny-sur-Saône, M. LEYRELOUP, Maire Adjoint délégué vie scolaire, petite enfance, jeunesse et citoyenneté ; Mme JAMET, Conseillère déléguée à la vie de famille, enfance et jeunesse.

- DDEN : Mme JOUVE.

Excusés : M. GOZZI, Inspecteur de l'Education Nationale, Charlotte GRENIER (CE1-CE2), Mme RAGETLY (PS), Mme RICOTTI (GS), Mme ROBIC (CE1), M. Olivier LINARD (APE Pégase).

- <u>Membres invités</u> :

Présents :

- Représentants suppléants des parents d'élèves : Mme Cécile BERINGUE (suppléante CP), Cécile CANOT PEYRACHE (suppléante CE2), Mme Clio HABERMANN (suppléante CM1), Mme Gaëlle BLANC (suppléante CM2), Mme REVOL (ATSEM GS)

- Mme Véga FOURCHES (APE Pégase).

1- Désignation du secrétaire de séance

M. Pascal JOSSERAND est désigné secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal du 1er Conseil d'Ecole et du conseil d'école extraordinaire

Les comptes rendus sont validés par l'ensemble des membres présents.

→ approuvé

3- Les projets de l'école

➔ La grande lessive :

Installation du jeudi 24 mars

La Grande Lessive est une manifestation internationale, tout le monde peut y participer. Invitation pour les adultes et les parents d'Albigny à installer leur « œuvre » sur les fils de l'école. Demande à la Mairie de diffuser l'information aux habitants d'Albigny.

Les élèves de l'école installeront leurs œuvres durant la matinée du 24 mars.

Le thème est : « Ombre(s) portée(s) ». Ce peut être un dessin, une peinture, une photo, un collage... de format A4 (contrainte à respecter). Les réalisations sont ensuite restituées aux participants (bien noter le nom du participant au dos).

➔ Semaine sans écrans :

Du 16 au 20 mai : Participation de la maternelle et de l'élémentaire. La semaine sans écran est un projet déjà mené l'an passé.

Il s'agit de réfléchir aux problèmes des écrans à partir d'un sondage qui comptabilise le temps passé devant les écrans pendant la semaine précédant cette manifestation. Lors de cette semaine de la manifestation : les élèves s'engagent à restreindre leur usage des écrans en participant à d'autres activités qu'ils partagent avec les autres.

➔ Bourse aux livres : échange de livres, pendant la semaine sans écrans

➔ Photo de classe : Le 24/03
Cette année nous proposons des photos de classe, des photos individuelles et de fratries. Les photos seront directement en vente sur le site Internet du photographe au prix de 5€. Pour 3 photos achetées, 1 photo est offerte.

➔ Carnaval : Le 1er avril
Sur demande des élus du CME, tous les élèves de l'école pourront se déguiser. Défilé des maternelles à 10h00 devant toutes les classes dans la cour de l'école. Photographe pour la Gazette municipale.

➔ Sortie scolaire des CE2 et CM2 : Le 4/04
Visite d'une usine de traitement des eaux (dans le cadre de la classe transplantée « péniche »).

➔ Découverte de l'écosystème forestier (CE1) : Le 10/05
Randonnée dans les bois d'Albigny pour découvrir avec une spécialiste l'écosystème forestier de la région.

➔ Sortie à Lyon (CE1-CE2) : Le 05/04 Théâtre Guignol (Salle Molière) + « Vieux Lyon » (traboules) + Amphithéâtres romains de Fourvière (Pique-nique)

➔ Journée banalisée des maternelles : Le 17/05
Avec pique-nique dans l'école : ateliers tournants, activités diverses (jeux géants, malles d'activités...) avec association « ATYPIQUE » financé par l'OCCE + coopératives scolaires

➔ Jardinage en MS-GS Mme ROUSSEAU : Intervention dans les espaces « jardin » de l'école + découverte des plantes dans les interstices des rues d'Albigny...

➔ Représentations de danse (maternelles) : Le 30, 31 mai et 03 juin
Dans la salle de motricité.

➔ Classe Péniche (CE2 et CM2 : du mercredi 01/06 au vendredi 03/06
Découverte de l'écosystème de la Saône (écluse, cycle de l'eau...)
Financement : Mairie, CCAS, Lion's Club, participation des familles

➔ Sortie voile des CM1 : Du 7 au 10 juin 3 parents accompagnateurs/jour
Financement : OCCE

➔ Fresque de RINGSHAM : Décloisonnement CM1 → CM2 projet fresque
Décloisonnement CM2 → CM1 Rallye Lecture

➔ Cross de l'école : Le 14/06
Dans le parc de l'accueil : Banalisation du Parc de l'accueil (Mairie).

➔ Spectacles de fin d'année : (certaines dates vont encore changer)

Classe	CM2	CE2	GS	CE1-CE2	PS	CM1	MS	CP	MS-GS	CE1
Concert	Lundi 20 juin, 18h	Vendredi 17 juin, 18h	Lundi 27 juin, 18h	Lundi 27 juin, 19h	Mardi 28 juin, 18h	Mardi 28 juin, 19h	Jeudi 30 juin, 18h	Jeudi 30 juin, 19h	Vendredi 01 juillet, 18h	Vendredi 01 juillet, 19h
Où	Lavoir	Lavoir	Lavoir	Lavoir	Lavoir	Lavoir	Lavoir	Lavoir	Lavoir	Lavoir

➔ Kermesse de l'école : le 25/06 → Réunion de préparation prévue le 07/04

➔ Echange GS-CP pour préparer l'arrivée des GS en CP : Visite des locaux, Course d'orientation…

➔ Formation de Médiateurs scolaires : Association AMELY financé par la Mairie
Classes concernées : CE1-CE2 M. JOSSERAND & CE2 Mme DOIX
2 interventions de 1h dans les classes pour présenter le projet et « recueillir » les « candidatures » (16 à 20 élèves sur les 2 classes).
4 x 2h de formation pour les élèves sur le temps scolaire avec participation d'un des deux enseignants en alternance.
Puis formation de tous les adultes de l'école (enseignants, cantine, périscolaire) sur l'année 2022-2023.

+ Sorties de fin d'année

4. Modalités d'inscription pour la rentrée 2022 - 2023

Plus besoin d'inscrire les élèves qui passent GS de maternelle en CP élémentaire puisque ce sera le même groupe scolaire.
Des rencontres et visites des locaux seront organisés pour faciliter ce passage à la grande école.

230 élèves inscrits pour l'an prochain + attente d'autres inscription d'enfants de la Crèche (15 élèves inscrits pour l'instant) → entre 240 et 250 élèves prévus l'année prochaine + Mot dans la Gazette municipale (Mai) + Blog de l'école + Blog de la Mairie + Panneaux lumineux (Mai) + Contact Assistantes maternelles (voir association « Le Rameau d'Or »).
Journée « Portes Ouvertes » en PS fin juin + Visite de l'école pour tous les nouveaux arrivants par le directeur

5. Questions des parents

- Est-il prévu une visite de la classe de petite section pour les futurs élèves faisant leur rentrée en septembre 2022 ?

Réponse de l'école *:* OUI nous prévoyons une visite fin juin - début juillet.

- Un temps d'étude surveillée/dirigée existe-t-il en primaire, hors temps scolaire ? Réponse de l'école : 2 classes d'études surveillées par jour (15 élèves par classe) par personnel proposé par la mairie, enseignants (Mme ROBIC, M. JOSSERAND, M. PERRODON).

- Un(e) intervenant(e) en langue anglaise peut-il être prévu(e) pour les prochaines années scolaires, au même titre que l'intervenante en musique ?

Réponse de la mairie : C'est un projet d'école. Nous étudierons la question si les enseignants formulent la demande.

Réponse de l'école : Nous répondons à un appel à candidature à la rentrée chaque année mais problème lié à l'éloignement de Lyon pour accueillir des étudiants anglophones, peu de candidatures.

- Le montant de l'heure du périscolaire a été augmenté afin de prendre en compte, notamment, la mise en place du préfabriqué dans la cour. A titre d'exemple, cette augmentation coûte de 75 à 150€ en plus par famille pour 3h de périscolaire par jour sur une année scolaire. Cette surcharge pour les familles n'est-elle pas absorbée par l'augmentation des impôts locaux et les impôts locaux des nouveaux arrivants perçus par la mairie ?

Réponse de la mairie : Cette augmentation coûte de 75 à 150€ en plus par famille pour 3h de périscolaire par jour sur l'année scolaire. Soit pour un total annuel de 432 heures annuellement de périscolaire pour un enfant. Cela fait une augmentation de 0.17€ minimum à 0.34€ maximum de l'heure.

- Le cout du préfabriqué est pris intégralement en charge par la mairie, soit 12500€ de location annuelle et 44660€ pour son installation.
- Le montant du surcout du périscolaire est assuré à 50% par les parents et 50% par la mairie.
- La taxe d'habitation diminue voire disparait pour certaines familles. La commune n'augmente pas sa part dans la taxe foncière. C'est la part de l'état qui augmente.

- Quel est l'état d'avancement du projet d'indexation du prix de la cantine sur le quotient CAF des familles ?

Réponse de la mairie: C'est en cours d'étude. La réflexion porte sur le nombre de tranches et le montant pour chacune d'elle. Nous avons prévu de mettre en œuvre la mesure gouvernementale de la cantine à 1€.

Cette mesure est une aide financière accordée aux communes de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. A partir du 1er avril 2021, le Gouvernement amplifie ce dispositif et le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3€ par repas facturé à 1€ maximum.

Le projet est à l'étude. On a besoin de connaitre les quotients de toutes les familles pour calculer le nombre de tranche et le niveau des tranches. A ce jour seulement 40 familles sur 200 ont répondu. Nous rappelons que le Progiciel mis à disposition des parents sur site de la mairie sur leur espace personnel, permet aux parents de déposer le document demandé. Les parents doivent aller sur le site de la mairie et sur « e-enfance ». Un mail de relance sera fait prochainement.

- La mairie a-t-elle des sujets à évoquer concernant l'école ou la vie scolaire, qu'il conviendrait d'évoquer dans ce conseil sans avoir à lire les PV de conseils municipaux ?

Réponse de la mairie: Nous avons reçu l'APE-PEGASE jeudi 24 février, la plupart des questions amenées ici ont été abordées à cette occasion. Nous avons eu des articles dans la presse écrite, nous avons fait passer plusieurs articles dans la gazette et sur le compte FACEBOOK de la mairie, nous avons affiché sur les panneaux d'informations communales et sur le site « panneau-Pocket »

- Les effectifs pour la rentrée 2022 sont-ils plus ou moins connus ? Les familles n'ont, à ce jour, pas été contactées pour la rentrée en PS.

Réponse de la mairie : Il est impossible de prévoir l'effectif de l'année scolaire à long ou moyen terme. Plusieurs expériences nous le montrent. Après la livraison des 60 logements avenue des Avoraux nous avons constaté qu'il n'y a pratiquement pas eu d'impact sur le nombre d'inscription à l'école d'Albigny-sur-Saône. A contrario en septembre sans livraison de logement neufs sur la commune nous avons eu une forte augmentation du nombre d'inscrits... l'académie nous a informée qu'il ne devrait pas y avoir de suppression de classe.

Nous rappelons à cette occasion que c'est aux parents d'inscrire leur enfant à l'école et pas à l'école de contacter les nouveaux arrivant pour inscrire leurs enfants. La mairie ne peut

avoir connaissance de toutes les nouvelles familles qui s'installent sur la commune. Lors de cette inscription directement à l'école, une information est donnée aux familles sur les modalités d'inscription au périscolaire.

- Est-il envisageable de demander une dérogation afin qu'un enfant né en janvier 2020 puisse faire sa rentrée en septembre 2022 ?

Réponse de l'école : non, ce n'est pas possible, pas de TPS (toutes petites sections) prévues.

- Serait-il envisageable à la maternelle de fermer même symboliquement un WC pour que l'enfant puisse faire ses besoins dans l'intimité. Mon enfant souffre de constipation, le fait que les toilettes soient totalement ouvertes renforcent a priori ce problème chez lui.

Réponse de l'école : Voir faisabilité avec la Mairie, une demande est en cours.

- Comment travailler à assouplir l'accueil des enfants et des parents le matin, en maternelle, sans se rigidifier sur les règles de sécurité Vigipirate et dernièrement Covid ? Les parents vont-ils pouvoir entrer à nouveau dans l'école de leurs enfants et s'associer aux enseignants pour certains projets par exemple ?

Réponse de l'école : Oui, nous proposons des projets permettant aux parents de rentrer dans l'école : aménagement en PS en début d'année + « semaine » des maternelles et divers autres projets. Cela sera inscrit dans notre projet d'école

L'accueil (en maternelle) se passe plutôt bien, il y a très peu d'enfants qui pleurent pour rentrer à l'école. Nous traitons au cas par cas avec les familles, pour les enfants qui ont des difficultés à gérer la séparation le matin, mais nous devons mettre en application les règles imposées par la Préfecture (Vigipirate et COVID)

- Suite à l'installation des tables supplémentaires à la cantine, les retards en classe ont-ils été diminués ou supprimés ?

Réponse de la mairie : Il n'y a plus de retard. Ceci est le résultat d'un allègement des consignes sanitaires COVID (Il n'y a plus besoin de respecter les deux mètres entre les groupes dans la salle de restaurant) et de l'installation de 3 tables supplémentaires dans la salle de restaurant.

- La formation aux gestes de premiers secours, prévue au 1er trimestre 2022 a-t-elle eu lieu ?

Réponse de la mairie: Concernant la formation aux gestes des premiers secours, nous attendons une réponse du capitaine de la caserne de COUZON. Plusieurs dates seront proposées en avril et mai de cette année. Concernant la formation L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne du CNFPT, (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale) qui s'est déroulée sur 2 jours + 1 en avril, les retours des salariés sont bons. La DSP (Délégation de Service Publique) Périscolaire et Centre de loisirs arrive à son terme en fin d'année 2022. La mairie va demander au prochain prestataire de mettre à disposition de la mairie un coordinateur pédagogique pour aider et conseiller les vacataires pendant la pause méridienne dans leurs activités d'animation. Ce coordinateur fera également fructifier les acquis de la formation CNFPT (Accompagnement éducatif et exercice d'une autorité bienveillante pour des enfants de 3 à 12 ans)

- Quel est le résultat du sondage de l'APE Pégase sur les besoins d'ouverture supplémentaire de l'accueil périscolaire en juillet et décembre ?

Réponse de la mairie : Une réponse a déjà été faite le 24 février à l'APE PEGASE. Pour rappel, il y aura continuité d'accueil au centre de loisirs, entre la dernière semaine d'août et le jour de la rentrée scolaire. A savoir ouverture du CLSH du vendredi 8 juillet au vendredi 29

juillet 2022. Fermeture du 1er Aout au 19 aout. Réouverture à compter du 22 août jusqu'à la veille de la rentrée le 31 août.

La question suivante n'a pas été traité en réunion

"Nous sommes très contents de tout le travail fait par la maitresse, Mme Ragtely. Les élèves de PS sont 32, cela nous parait vraiment énorme par rapport aux effectifs des autres sections. La maitresse est accompagnée d'une seule Atsem. Est-il possible de faire une demande, auprès du rectorat, pour obtenir une autre Atsem ?

Réponse de la mairie : La prise en charge de l'enseignement en France est régie de la façon suivante : - L'état (éducation nationale) assure l'enseignement : gère les enseignants- En primaire : ce sont les communes qui doivent assurer l'entretien des bâtiments, la prise en charge des agents pour le ménage, la restauration scolaire et les Atsem.

De fait l'éducation nationale ne pourrait pas répondre à la demande si ce n'est de la renvoyer vers la mairie. En ce qui concerne Albigny, il y a 4 classes de maternelles et 4 agents en poste d'Atsem. De nombreuses communes n'attribuent pas un agent par classe.

Il serait très dispendieux de doubler le personnel d'une classe (de l'ordre de 23 000 €), considérant les effectifs des classes (PS = 32, MS = 24, MS-GS = 24, GS = 23). Cette organisation est le résultat d'une décision prise par l'équipe d'enseignants et du directeur de l'école.

Réponse de l'école : Cette année, en conseil des maitres, l'équipe enseignante, avec l'accord de Mme RAGETLY, a décidé de regrouper toutes les PS dans une seule classe, considérant les effectifs de l'école maternelle.

Le Directeur

F. MATHIEU,

Le secrétaire de séance

Pascal JOSSERAND